

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 30 (2000)
Heft: 9

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A3A

Association 3^e Age Actif
Case postale
1401 Yverdon-les-Bains
CCP 30-602 822-8

**Mesdames, Messieurs,
chères Aînées, chers Aînés,**

L'Association 3^e Age Actif est indépendante de toute tendance politique ou confessionnelle. Nous revendiquons, pour chacune et chacun, le droit de bénéficier de sa retraite, le moment venu, dans la dignité et dans la sécurité.

Nos chartes fondamentales garantissent aussi l'égalité des êtres humains.

La campagne électorale pour les Chambres fédérales a suscité un large débat d'idées, qui a bien mis en évidence la réalité de nos préoccupations et le réalisme de nos objectifs. Nous nous préparons, dès maintenant, pour les prochaines élections législatives cantonales et fédérales (élection de plusieurs conseillers nationaux et députés).

Les droits politiques, droit d'élire et d'être élu, sont accordés aux citoyennes et citoyens suisses de tout âge par les Constitutions fédérale et cantonales.

Enfin, la famille ne doit plus constituer un péage fiscal (assurance maladie, cumul des salaires et des fortunes, non-déduction des frais de crèche, pension AVS de couple, etc.).

Nos objectifs

AVS – AI

Le pouvoir d'achat doit être préservé.

Assurance maladie

Les primes doivent être fixées en fonction des revenus et un contrôle de gestion professionnel doit être effectué. Il faut créer une assurance maladie pour les familles; une seule prime par famille.

Impôts et rentes

Calculer les impôts et les rentes indépendamment de l'état civil.

Crèches

Investir dans la création de crèches.

Education

L'instruction, la formation professionnelle et universitaire pour tous doivent être garanties.

Le secrétaire
C. Daenzer

Le Président
G. Rius

P.S. : La qualité de membre est acquise par le paiement de la cotisation annuelle de Fr. 20.– sur le CCP 30-602822-8.